



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET COMPTE RENDU du 13 novembre 2017

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -14 Votants : 14
Date de la convocation :6 novembre 2017
Date d'affichage 17 novembre 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le treize novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Fabrice PONSOT, Marie-Claire HUSSON, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ, Laurent RICOL, Dominique DECINA, Sylvie CARNEIRO DA SILVA , Jérôme ANDRE, Jean-Luc BAUDRAS , Jean-Eric POGGI

- Absent
- Bruno GALLI

Rappel de l'ordre du jour :

- Dossier salle polyvalente – attribution du marché et demande de subventions
- Ecole : projet fresque murale
- Centre de Gestion : délibération cadre missions facultatives
- Subvention Viré Clessé
- Questions diverses

1/Lecture des comptes rendus du 11 et 27 septembre 2017

- compte-rendu du 11 septembre 2017 : approuvé à l'unanimité
- compte-rendu du 27 septembre 2017 : approuvé avec 1 opposition (Mr BAUDRAS)

2/ Dossier salle polyvalente

Suite à l'appel d'offre lancée, 41 entreprises ont répondu pour les neuf lots proposés. La commission d'appels d'offre s'est régulièrement réunie et neuf entreprises ont été retenues. L'enveloppe financière prévue est globalement respectée et chaque entreprise sera avertie.

D'autre part, le conseil donne tous pouvoirs à Mme le maire pour déposer des demandes de subvention auprès du Département, de la Région et de l'Etat concernant ce dossier.

3/ Projet Ecole : fresque murale

Mme le Maire fait part de la demande de la Directrice de l'Ecole pour la réalisation d'une fresque collective sous le préau du nouveau primaire. Ce projet serait porté par les élèves et encadré collectivement par les enseignantes, le CECL., la garderie périscolaire. Il permettrait ainsi à tous les enfants de s'investir dans une réalisation collective concrète et laisserait de surcroît une trace durable au sein de l'école. Le financement de la fresque présenté par la Société Passe – Mural (2,800 euros) sera supporté par le CECL, le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire.

Une participation de la Commune est sollicitée. Une aide de 1 000 € est octroyée à l'unanimité du Conseil Municipal. Le thème retenu sera le tour du monde.

4/ Centre de Gestion : délibérations : convention cadre : missions facultatives et risques statutaires.

- Missions facultatives

Jusqu'à présent la convention permettait à la collectivité de choisir la mission qu'elle souhaitait confier au Centre des Gestion (remplacements, renforts...) cette convention a été revue.

La nouvelle convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire. Une fois la convention cadre signée, il suffit d'adresser les demandes d'intervention après contact avec le service concernée du centre de gestion au cas par cas. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Le Conseil, à l'unanimité décide de renouveler cette convention

- Risques statutaires

Le Maire expose que la commune a par la délibération du 6 décembre 2016, chargé le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant la couverture des frais laissés à sa charge lors des arrêts maladie et/ou accidents des employés municipaux (en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986).

Le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement CNP ASSURANCES et des nouvelles conditions du contrat.à effet au 1/01/2018 pour une durée de 4 ans.

Risques couverts : - Assurance des employeurs - remboursement de la rémunération des agents pour les collectivités de moins de 20 agents avec un délai de carence de 10 jours fermes :

- Taux CNRACL : 4.98 %
- Taux IRCANTEC : 1.48 %

Le conseil valide les termes du nouveau contrat

5/ Subvention Viré Clessé

Mme le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec le président du Syndicat Viré-Clessé. 2018 sera l'année du 20^e anniversaire du Viré Clessé. Aussi, compte-tenu du plan vigipirate une nouvelle organisation est imposée par les services de l'Etat.. Un pôle de dégustation sera implanté à VIRE et à CLESSE.

La commune de Montbellet ayant sur son territoire plusieurs hectares d'appellation, le Syndicat sollicite une participation communale. Mme le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 Euros pour l'organisation de cette fête.

Après un large débat cette proposition est mise au vote à main levée :

- 1 contre sur le principe
- 3 abstentions
- 10 pour

Une subvention d'un montant de 1 000 € est allouée au Syndicat Viré Clessé sur présentation d'un dossier complet.

6/ Questions diverses

Syndicat de cylindrage :

Mr BORNUIAT présente le bilan de la dernière réunion : résultat financier déficitaire et obligation de la mise en conformité des statuts. Après débat des délégués élus au Conseil syndical, il a été décidé de dissoudre le syndicat de cylindrage avec reclassement du personnel titulaire . Une nouvelle réunion est prévue le 23 novembre prochain.

Ecole : suite au dernier conseil d'école, la commune prendra en charge les cours de piscine pour 2018. Il n'y aura pas de fête de fin d'année, mais les parents seront invités à l'école autour d'un vin chaud le 22 décembre. Quelques dates concernant les manifestations à venir sont communiquées et seront confirmées par les organisateurs.

CLUB DE L AGE HEUREUX : A la demande du Président de l'association, le conseil mettra à disposition une salle de classe dans l'ancienne école, pour la poursuite de leurs activités durant l'indisponibilité de la salle polyvalente.

Réunion publique : Mme le Maire souhaite faire le bilan de l'année aux administrés et en particulier présenter, les travaux prévus à la salle polyvalente début 2018 .La date du 15 décembre 2017 à 18h30 est arrêtée à la salle polyvalente.

Les vœux du Maire sont fixés le dimanche 7 janvier 2018 , le lieu reste à confirmer

- Communauté de communes Mâconnais Tournugeois : suite aux élections d' octobre 2017 de la ville de TOURNUS, une présentation des membres du nouveau bureau exécutif communautaire est effectuée

- . Par ailleurs le conseil communautaire ayant validé modification des statuts de l'intercommunalité qui portait sur la Maison médicale de Tournus et la taxe de séjour , le conseil valide les modifications des statuts proposées.

L'assemblée municipale renouvelle le bail avec la société de Pêche des plans d'eau de Saint-Oyen pour une durée de 6 ans.

- Réseau télécom Free

Des travaux interviendront à compter du 20 novembre pour une durée de 3 mois, le long de la RD55 après autorisation des services de la DRI, pour permettre à FREE de procéder à l'installation de câbles de fibres optiques et d'équipements techniques .

- Pont de Montbellet/Fleurville : des sondages géotechniques sont en cours en prévision de la future implantation d'un nouveau pont..

-

La séance est levée à 23h00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents.